



commune de
THOREE LES PINS

1

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 23 MAI 2022**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mil vingt-deux s'est réuni à la Mairie le vingt-trois mai deux mil vingt-deux à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Amandine DUGUET, Karine SHAHIN, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Odile VÉDIE, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Arnaud GAULTIER, Jean-Luc BOURGOIN, Patrick CHOLLET, Eric PELE, Michel GOSSE et David DOIRE.

Absentes excusées : Mesdames Noémi BINOIS (pouvoir à M. Patrick JAUNAY) et Aurélia PIRON (pouvoir à M. Jean-Luc BOURGOIN).

Absent : Monsieur Eric PELE.

Secrétaire de séance : Madame Patricia BOURDIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 AVRIL 2022

Aucune remarque n'est énoncée sur le compte-rendu de séance du 25 avril 2022 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - CCAS - DEMANDE D'ADMISSION A L'ÉPICERIE SOLIDAIRE
Délibération N°034-20222305D

Suite à la commission CCAS du 27 avril 2022, un dossier de renouvellement de demande d'aide pour l'épicerie solidaire (AISP) a été approuvée pour une habitante de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande d'aide à l'AISP pour une admission de 6 mois à hauteur de 90€ (15€ par mois).

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03 - TARIFS GARDERIE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2022-2023
Délibération N°035-20222305D

M. le Maire ouvre le débat pour déterminer le nouveau tarif pour 2022-2023. Le tarif est actuellement de 0,95 € par accueil. Il est possible d'acheter des cartes pour des accueils différents :

- Une carte à l'unité à 0,95 €
- Une carte pour 20 accueils à 19 €
- Une carte pour 40 accueils à 38 €

M. le Maire présente également au Conseil Municipal les quelques modifications apportées au règlement intérieur de la garderie périscolaire (tarifs et horaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix de l'accueil et maintenir le tarif à 0,95 €, à compter du 1^{er} septembre 2022 et d'approuver le règlement intérieur ainsi modifié.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 - ETUDE DE DEVIS - PORTAILS

Délibération N°036-20222305D

Suite à la commission Bâtiments, M. le Maire présente les devis retenus pour l'achat de deux portails (commerce et école).

- Portail pour le restaurant : 291.39 TTC (Bricomarché)
- Portail pour l'école : 253.44 TTC (Maison.fr)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil ont voté comme suit :

- Pour le portail du restaurant : POUR : 12 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0
- Pour le portail de l'école : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05 - RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES

Délibération N°037-20222305D

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'une réunion en visio avec le Cabinet Ecofinance a eu lieu le 6 mai 2022. C'est un cabinet de conseil qui travaille en partenariat avec l'AMF. La réunion portait sur le diagnostic des anomalies des bases ménages. En effet, le cabinet nous propose d'anticiper la révision des valeurs locatives pour optimiser la compensation des bases ménages, augmenter les recettes fiscales sans toucher au levier taux et travailler sur l'équité fiscale avant 2026. Les données actuelles sont basées sur des valeurs locatives de 1970.

La commune pourrait augmenter ses gains jusqu'au 24000€ TTC/an en procédant à la revalorisation de certains logements.

M. le Maire précise que le cabinet nous propose un logiciel Cmagic pour nous accompagner dans ce travail d'actualisation des bases ménages. Le coût se décompose comme suit :

- licence annuelle 1300€HT/an (frais de maintenance et chargement de fichiers 600€ HT/an)
- assistante à la mise en œuvre 3000€ HT

Ce logiciel donne accès aux données cadastrales, rôles TH, TF, au module CCID pour suivre les prises en compte, animer la CCID et au module optimisation des bases ménages.

M. le Maire ouvre la discussion sur la possibilité d'achat de ce logiciel et nous permettre d'avoir des bases locatives à jour.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent l'achat du logiciel et autorisent M. le Maire à signer la convention d'assistance à la mise en œuvre et la convention pour le logiciel Cmagic Optimisation des bases ménages.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

06 - VENTE DE TERRAIN

Délibération N°038-20222305D

M. le Maire informe le conseil qu'un habitant souhaite acquérir la parcelle B1907 d'une surface de 586 m² appartenant à la Commune. La parcelle qui est en fait un chemin est entretenu par ce dernier.

M. le Maire propose de vendre la parcelle pour un montant de 180 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'accepter la proposition d'achat de M. REA, domicilié à La Giraudière à Thorée-les-Pins ;
- décide de vendre la parcelle B1907 cadastrée « La Giraudière » pour O5a 86ca ;
- fixe le prix de vente à 180€ net vendeur, les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, etc...) étant à la charge de l'acquéreur ;
- autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

07 - TRAVAUX 2023

M. le Maire demande si les membres du Conseil ont des idées de travaux, d'achats ou d'aménagements à prévoir au budget 2023. Il est proposé :

- travaux d'assainissement / schéma directeur à réaliser au préalable
- isolation par l'extérieur du local interne à la mairie (wc et vestiaires) et rénovation intérieure
- .../...

08 - FÊTE DE LA MUSIQUE

Suite à la réunion de l'association des festivités communales. Mme Amandine DUGUET expose au Conseil l'organisation de la fête de la musique :

- elle se déroulera place de l'église à proximité du restaurant
- 3 artistes voire 4
- buvette et restauration par La Pomme de Pin (menu chipolatas/merguez avec pommes de terres grenailles 5€)
- stand gâteaux, crêpes, café organisé par l'association des festivités communales.

La circulation sera bloquée dès 14h pour l'installation des stands, tables et bancs.

09 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

Commission Voirie : M. Patrick JAUNAY informe le Conseil sur plusieurs points :

- le chiffrage pour deux radars pédagogiques s'élèvent à 6 200€.
- pour le rebouchage des trous, route du camp militaire, la CCPF a effectué un devis de 34 000 € pour refaire complètement la route.
- la cavité sur le trottoir devant chez Vanou Coiff a été réparé. Sur le parking, un affaissement est à surveiller. Il s'agrandit de plus en plus.
- tournée des fossés : prévue vendredi 27 juin à 14h
- les bancs, corbeilles et la table PMR ont été posés.
- L'animation chauves-souris, organisé par le CPIE, se déroulera le vendredi 10 juin de 21h à 23h. Elle sera suivie d'une projection dans la salle du Conseil.
- Mme RICHLINSKI, directrice du PETR présentera lors du prochain conseil municipal le dossier NATURA 2000.
- Sentiers pédestres : installation des poteaux avec flash code pour découvrir la faune et la flore.

Commission Animations : Mme Amandine DUGUET aborde plusieurs points :

- Suite à la commission, 2 devis ont été réalisés pour l'achat de ruban et restaurer les illuminations. Avant d'en valider un, les structures doivent être mesurées. La date du 26 juin est prévue pour la restauration de ces dernières.
- Pour le 11 juin, des fraisiers individuels ont été retenus auprès de La Pomme de Pin.
- Pour le fleurissement, il est prévu de commencer la prise des photos début juillet.
- Mme DUGUET remercie tous les bénévoles qui ont participé aux plantations de fleurs sur la commune.
- Affranchis : vendredi 08/07 - installation des bancs

10 - DIVERS

M. le Maire évoque la fête de l'école et précise qu'il y aura une remise des prix. Il souhaite que des conseillers soient présents.

Rappel : élections législatives - 12 et 19 juin 2022.

Le site internet de la commune sera en ligne le 1^{er} juin.

Tour de table

M. Patrick CHOLLET demande si les parcelles du lotissement peuvent être tondues.

Mme Odile VEDIE a participé à l'animation à la découverte des rapaces organisé par le CPIE. Elle a pu entendre des chouettes hulottes et des effraies.

Mme Karine SHAHIN fait part d'une demande de la famille HERBIL/COUTADEUR. Ils veulent savoir si le chemin menant à leur domicile est communal. M. Patrick JAUNAY lui indique, après vérification, que le chemin est privé.

M. Jean-Luc BOURGOIN évoque à nouveau les voitures garées à répétition route des cartes. Il demande qu'un courrier soit envoyé.

*** Dates à retenir :**

- Conseil Municipal : Lundi 04 juillet 2022 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h40.

Signatures des membres présents :**LELARGE Joël****JAUNAY Patrick****GAUTIER Arnaud****DUGUET Amandine****BOURGOIN Jean-Luc****BINOIS Noémi**
Absente excusée
(Pouvoir à P. JAUNAY)**PIRON Aurélia**
Absente excusée
(Pouvoir à J-L. BOURGOIN)**GOSSE Michel****GERMOND Joëlle****BOURDIN Patricia****CHOLLET Patrick****SHAHIN Karine****PELE Eric**
Absent**VEDIE Odile****DOIRE David**